

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, ce ne sont pas les questions de ce genre qui manquent. Ce serait une chose à considérer dans un prochain budget.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): Monsieur le Président, en conformité de l'article 64(1) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, un avis de motion de voies et moyens tendant à modifier la loi sur les pêcheries. En conformité de l'article 64(2) du Règlement, je vous demande aussi d'inscrire l'étude de cette motion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

* * *

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

MESURE MODIFICATIVE

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine) demande à présenter le projet de loi C-246, tendant à modifier la loi canadienne sur les droits de la personne (langues officielles).

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que le député présente ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

—Monsieur le Président, ce projet de loi propose que l'on insère le terme «langue» comme motif de discrimination dans la loi canadienne sur les droits de la personne. Pour le moment, les Canadiens anglophones, y compris les membres des 70 groupes ethniques représentés au Canada n'arrivent pas à obtenir certains emplois et certaines promotions à cause de tests de connaissances linguistiques très stricts. Ces personnes n'ont aucun moyen de porter plainte, parce que le terme «langue» ne se trouve pas dans la loi canadienne sur les droits de la personne. Le terme «langue» se trouve dans la Charte des Nations Unies ainsi que dans la loi du Québec sur les droits de la personne. Il devrait être inséré dans la loi canadienne sur les droits de la personne. Le Commissaire aux langues qui prend sa retraite, M. Max Yalden, a recommandé l'insertion du terme «langue» dans la loi.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

Questions au Feuilleton

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, on répond aujourd'hui aux questions nos 431, 588, 655 et 669.

[Texte]

LE PERSONNEL EXEMPT DU MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Question n° 431—**M. Hnatyshyn:**

1. Le ministère d'État au Développement social emploie-t-il du personnel exempt et, dans l'affirmative, quels sont leur a) titre, b) poste c) nom?

2. Des membres du personnel mentionné en 1 reçoivent-ils un revenu, de l'aide financière ou d'autres avantages liés à leur emploi de sources autres que le budget du ministère et, dans l'affirmative, a) lesquels, b) quel est le détail du revenu, de l'aide financière ou des autres avantages?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): 1. Non. Le ministre d'État chargé du Développement social emploie le personnel exempt suivant:

a) et b)

Adjoint exécutif
Adjoint spécial
Adjoint spécial

c)

P. Sauvé
J. Dickson
J. Ablett
R. Hill
D. Martin
C. Grauer
D. Parkinson
C. Hearn
B. Hendrickson
A. Dewitt
D. Hendren

2. Non.

LES MEMBRES DES FORCES ARMÉES CANADIENNES LIBÉRÉS

Question n° 588—**M. Howie:**

1. En 1983, des membres des Forces armées canadiennes ont-ils été libérés et, dans l'affirmative, combien?

2. Au cours de la même année, des membres des Forces armées canadiennes ont-ils cherché à obtenir une libération volontaire et, dans l'affirmative, combien?

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): 1. Oui, 5,212.

2. Oui, 2,062.